

## Les contre-pieds de la compétition

**Pascal Bordes\*** attire l'attention sur les risques de placage sur l'EPS, de formes de pratiques qui ont leur sens dans des activités volontaires et sélectives. Il insiste sur l'orientation collective et sans souci de concurrence que doivent prendre les formes compétitives scolaires.

En matière d'activités physiques, les avis concernant la place que doit occuper la compétition sont rarement nuancés. Pour ses laudateurs, elle est une source de dépassement, de perfectionnement, de connaissance personnelle ou encore d'émotions partagées. Selon ses détracteurs, elle crée des hiérarchies, sélectionne, inhibe, exacerbe l'agressivité ou nourrit des rapports de domination.

En éducation physique, cette question prend un tour particulier dans la mesure où, d'une part, les enseignants peuvent difficilement rejeter les situations d'affrontement, qui sont au principe même du mode de fonctionnement de bon nombre des activités proposées. Dans la mesure encore où, bien souvent, le double souci de rester en phase avec les pratiques du champ social et de « motiver » les élèves aboutit parfois à adopter un mode d'organisation favorisant, voire systématisant, les situations compétitives.

Mais, au-delà de ces constats, une interrogation demeure. Les effets de la compétition sont-ils évaluables et surtout sont-ils bien ceux qui sont attendus de cette procédure ? Pour qui se refuse aux positions tranchées, sur lesquelles il est tentant de s'arc-bouter, le mieux est peut-être, dans un premier temps, de s'accorder sur les termes. Tout affrontement physique, ou moteur, toute épreuve n'est pas compétition. Il convient de réserver à ce terme une signification précise. Une compétition c'est un mode d'organisation sociale particulier qui enregistre les résultats d'un ou

plusieurs affrontements et classe les individus, ou les équipes, qui s'y adonnent. Cette organisation, que l'on pourra appeler « tournoi » ou « concours » lorsqu'elle est ponctuelle, peut être institutionnalisée et devenir le pivot d'un mode de fonctionnement systématisé. Elle est alors insérée dans un dispositif planificateur englobant qui prévoit les différents stades de l'évolution de ces confrontations : calendrier des rencontres, phases de poule ou de « délayage », phases finales, comptabilité et proclamation des résultats et effets éventuels de ceux-ci (montée ou descente de catégorie, qualification d'une équipe ou d'un participant). Ce mode de fonctionnement est clairement celui des pratiques sportives.

Cette première étape ne dispense pas d'envisager le mode de fonctionnement interne des activités enseignées. Certaines imposent à l'élève un affrontement avec des éléments matériels ou physique : gymnastique, escalade, natation, activités athlétiques, ski en sont des exemples. Ici, nulle obligation de se mesurer à autrui. Ces activités peuvent être pratiquées sans qu'un dispositif réglementaire et comparatif ne vienne régler l'activité de celui qui s'y adonne. Ce qui n'interdit pas de proposer un mode d'organisation qui enchâsse ces pratiques dans un temps social particulier : le concours. Mais ce moment n'est pas constitutif de l'activité. Dans d'autres cas de figures, c'est dans leur logique même que les jeux ou les sports imposent aux pratiquants la confrontation. Pas de badminton, de judo, de handball, de barres ou de voleur de pierres sans adversaires. Pas d'escrime ou de thèque sans vainqueur. L'assaut, le combat, le match sont, constitutivement, des activités d'opposition. Mais, ici aussi, il faut distin-

guer ce qui relève de la logique interne de l'activité, de ce qui est un mode d'organisation externe. Un match de basket peut se suffire à lui-même, de même qu'une partie de tennis. Les insérer dans un tournoi ponctuel, voire dans une planification de rencontres sur un cycle ou une année, relève d'un mode d'organisation qui déborde les caractéristiques internes de ces pratiques <sup>1</sup>.

Envisageons maintenant la place que l'on peut réserver à la compétition dans la classe d'EPS. Un premier niveau - celui du tournoi ou du concours -, est le plus souvent mis en œuvre pour finaliser un temps de travail, donner un objectif précis aux élèves et conserver ce qui relève de l'émulation ; ce sentiment subjectif d'affirmation qui porte à égaliser ou dépasser autrui. Ce type d'organisation peut donner lieu, c'est souhaitable mais non obligatoire, à un projet porté collectivement et sur la durée, la compétition terminale en constituant le point d'orgue. Le second niveau ; l'organisation planifiée et systématique de rencontres d'équipes fixes débouchant sur des classements, relève d'une autre logique. Il ne s'agit plus de proposer, ponctuellement et en fonction des activités programmées, des « temps forts », mais de calquer ce mode de fonctionnement sur les saisons sportives telles qu'on les rencontre dans le champ social. On se souvient que les Instructions Officielles de 1967 avaient systématisé ce mode de fonctionnement qui avait culminé dans des réalisations spectaculaires (Lycée de Corbeil, Républiques des sports). Plus récemment, une « éducation sportive » a été revendiquée par certains enseignants <sup>2</sup>. En prise directe avec les « pratiques sociales des APS », ce modèle pose pourtant problème. Globalement, trois types de criti-

\*UFR-STAPS Paris Descartes .Coauteur avec L. Collard, E. Dugas de «Vers une science des APS ,la science de l'action motrice »



« Les enfants, en temps normal, le sport favorise l'intégration, la tolérance ; il encourage la compréhension, le respect de l'autre, la solidarité. Il permet l'apprentissage des règles et des devoirs, il contribue au développement personnel et à la maîtrise de soi. Grâce à lui, la fraternité universelle s'épanouit ! J'irai même plus loin : il réveille la bravitude enfouie en chacun de nous ! Non, les vertus du sport sont sans limites... mais aujourd'hui vous allez me faire le plaisir d'atomiser ces chiffres molles du CM2 B de Youri-Gagarine ! C'est capté ? »

ques peuvent lui être adressées, qui portent sur les trois objectifs qu'il est censé poursuivre. D'abord, la compétition n'est pas le principal facteur de motivation des élèves et toutes les enquêtes menées depuis 40 ans montrent, de ce point de vue, une belle constance <sup>3</sup>. Ensuite, la compétition, ne débouche pas obligatoirement sur des progrès. Ainsi, dans les travaux relatifs à la « sport-éducation » <sup>4</sup>, si les résultats enregistrés sont bien supérieurs au modèle traditionnel anglo-saxon (dit « multy-activity units »), la raison n'en est pas l'enjeu compétitif mais la longueur des cycles d'enseignement. Au plan individuel, la tension exercée par la situation compétitive peut se révéler inhibitrice (voir la célèbre courbe en « U inversé » de Yerkes et Dodson). Collectivement, il ne suffit pas que des individus aient des objectifs communs pour qu'ils agissent ensemble pour l'atteindre. Un élève peut ne rien gagner à améliorer ses performances et peut même faire preuve, inconsciemment ou non, de « paresse sociale ». De fait, un résultat collectif global, dû à quelques-uns, peut très bien masquer des insuffisances individuelles, ou encore sanctionner une faiblesse de l'adversaire <sup>2</sup>. Bref, compétition ne rime pas obligatoirement avec progrès ou amélioration des performances. Enfin, troisième point : loin de favoriser l'entraide et le respect d'autrui, la compétition systématisée aboutit à l'inverse des objectifs déclarés.

Déjà, les acteurs du lycée de Corbeil s'interrogeaient sur l'organisation mise en place qui « avait tendance à accentuer la rivalité intergroupes » <sup>4</sup>. Plus tard, divers témoignages corroboreront cet état de fait <sup>5</sup> qui renvoie à des mécanismes bien connus en psychologie sociale <sup>6</sup> et dont les conséquences, constatées chez les jésuites, furent dénoncées, dès les années cinquante, par Henri Wallon <sup>7</sup>. On le voit, il ne suffit pas de défendre une idée, aussi séduisante soit-elle, pour que les effets pédagogiques soient à la hauteur des espérances. Ceux-ci peuvent même prendre le contre-pied des attentes. Attention à ne pas plaquer sur l'EPS obligatoire et s'adressant à tous, un fonctionnement qui vaut en dehors de ses murs pour des activités volontaires et sélectives. Si les tournois et concours peuvent se révéler, ponctuellement et pour les activités qui les appellent, des procédures riches qui placent l'élève devant une échéance, exigent son investissement dans un objectif concret et lui permettent de se jauger et de s'impliquer dans des rôles sociaux, la compétition systématisée est source d'effets pervers. Concours et tournois gardent donc toute leur place, à condition de les rééquilibrer par des modes d'organisation plus fédérateurs qui renvoient à des projets collectifs menés en commun et sans souci de mise en concurrence <sup>8</sup> ■

<sup>1</sup> Notons, par ailleurs, que de nombreux jeux collectifs d'opposition, qui mettent en scène de façon constitutive un affrontement entre participants, ne débouchent pas pour autant sur la désignation d'un vainqueur. Les réseaux relationnels des jeux comme « la porte », « la balle assise » ou « le ballon chasseur » rendent impossible leur inscription dans un processus compétitif.

<sup>2</sup> D. Delignières, C. Garsault (2004). *Libres propos sur l'éducation physique*. Paris. Revue EPS.

<sup>3</sup> P. Bordes, (2000). *L'organisation de la classe d'éducation physique. Modalités de regroupement, relations interpersonnelles et progrès des élèves*. Doctorat de sociologie. Paris V.

<sup>4</sup> D. Siedentop (1994). *Sport éducation*. Human Kinetics. Champaign. Pour les expérimentations voir, entre autres : Hastie, 1996, 1998 ; Curtner-Smith, 2004, Hastie et Curtner-Smith, 2006.

<sup>5</sup> Lycée de Corbeil, (1975), *L'éducation physique au lycée de Corbeil*, revue EPS, 35.

<sup>6</sup> Voir l'entretien avec Jeanne Authier-Ferignac, In Gérard Couturier, 1999, 1945-1995. *L'EPS face au sport*. Paris. Centre EPS et Société. 40, ainsi que la Revue *Contre Pied*, 17, 2005, 52-53.

<sup>7</sup> Sheriff, 1953 ; Doise, 1973 ; Deschamps, 1977 ; Doise et al., 1978 ; Monteil, 1990 ; Mugny et al., 1995).

<sup>8</sup> *Les étapes de la sociabilité chez l'enfant* 1952, *L'école libérée*, repris dans *Psychologie et éducation de l'enfant*, revue *Enfance*, 1959, 317-323.

Voir l'évolution du lycée de Corbeil sur ce point, in *Corbeil 2005, un héritage et une nouvelle identité en construction*, revue *Contre Pied*, 17.